



# Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Election au Conseil Scientifique de l'Inserm (mandat 2019 – 2022)

**Collège A1 : Basile CHAIX (DR2 Inserm)**

## **Chercheur, un métier profondément transformé**

Depuis trop longtemps, nous ne disposons pas d'assez de temps pour faire avancer le front des connaissances. Nous passons un temps considérable à des tâches administratives et de gestion des personnels parce que les administrations déléguées régionales et les cellules de gestion de nos unités ne disposent pas du personnel suffisant pour fournir un soutien administratif adéquat dans de bonnes conditions de travail. Nous passons un temps important à remplir des demandes de financement qui nous mettent en compétition les uns avec les autres, avec des taux de financement qui sont bien trop faibles et qui conduisent à ne pas financer de bons projets. Il est regrettable que les chercheurs sans financement sur projets n'aient plus les moyens de travailler. Enfin, le système des appels à projets conduit à fabriquer des salariés précaires par milliers et nous amène à nous séparer de précieux collaborateurs.

## **Affirmer le rôle des personnels de l'Inserm et de la communauté scientifique au Conseil Scientifique**

Le CS, dans le cadre des évaluations (consultation sur la création des unités de recherche) et de la politique de recherche, est un lieu de discussion où sont présents tous les acteurs de la recherche et où peuvent s'exprimer plusieurs sensibilités. Il faut y expliquer avec force vos difficultés et vos revendications. Quelle que soit votre affiliation (Inserm, CNRS, Université) vous êtes tous concernés par ce vote parce que l'intrication des structures rend les décisions prises par les unes applicables aux autres.

## **Le paysage de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche se transforme.**

Depuis une vingtaine d'années, toutes les restructurations vont dans le sens de la territorialisation autour de grands pôles au risque de graves inégalités territoriales. Dans la lignée des précédentes lois, la Loi de Programmation de la Recherche enfonce le clou en asservissant d'avantage la recherche publique et les formations universitaires aux intérêts des entreprises.

## **Appels à projets**

Si l'évaluation des projets à financier par les pairs est bien sûr pertinente, cette quête de financements implique une perte de temps importante du fait des taux de sélection trop faibles. Ce système crée par ailleurs des salariés précaires par milliers, alors qu'il devrait être possible de confier la réalisation des projets sélectionnés à des ingénieurs et techniciens recrutés statutairement. Le système des contrats précaires entraîne une déperdition absurde de compétences en nous empêchant de conserver des collaborateurs précieux, et une perte de temps en nous obligeant à former de nouveaux collaborateurs.

La crise sanitaire que nous traversons a montré les conséquences désastreuses de la politique de pilotage sur projets à court terme. Le chapitre sur les vaccins (recherche, financement, production et distribution) est particulièrement révélateur de gâchis, de scandales inhérents aux lois du marché appliquées à la Recherche.

## **Voter SNTRS-CGT, c'est exiger que :**

- **Les instances scientifiques de l'Inserm gardent un rôle central dans l'évaluation des unités ;**
- **Le Conseil Scientifique soit un lieu de réflexion de la politique scientifique et non d'accompagnement de la politique de la Direction Générale.**

## **Voter SNTRS CGT, c'est voter POUR :**

- **POUR** défendre l'évaluation scientifique nationale et comparative des unités ;
- **POUR** une politique de recrutement jeune des chercheurs ;
- **POUR** lutter contre la précarité, les pertes de compétences et la déstabilisation des laboratoires et de l'administration ;
- **POUR** faire respecter l'égalité de traitement des agents, pour l'égalité professionnelle Femme - Homme ;
- **POUR** améliorer les conditions de travail ;
- **POUR** une démarche de responsabilité sociétale dans le changement climatique en tenant compte de l'impact des activités de recherche, soutenir les initiatives et la production de solutions ;
- **POUR** une revalorisation des salaires, des primes et des carrières.

**Date limite de vote électronique : Mercredi 10 Novembre 2021 14H**